

# FICHE DE DECLARATION DE SINISTRE RISQUES DIVERS

IDENTIFICATION ASSURE				
Nom & Prénoms :				
Situation Géographique :				
N° Tel. :				
Email:				
IDENTIFICATION CONTRAT				
Nature du contrat (cocher la case) : Multirisque Habitation Multirisque Professionnelle				
Responsabilité Civile Individuelle Accidents Tous Risques Chantier				
Autres (préciser)				
N° Contrat				
CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT				
Date d'accidentàheuresminutes				
Lieu de l'accident				
Exposé des faits				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Case à cocher)				
Procès-verbal de Constat de : Police Gendarmerie Huissier Contacts :				
Fait à Abidjan, leSignature				

# **QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRES RISQUES**

# Assurance « Individuelle Accidents »

1/ Déclarer l'accident à AXA-CI dans un délai maximum de 5 jours.

## 2/ En cas de blessures :

- Pièces à fournir à AXA-CI :
  - le certificat médical de constatation, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de l'accident,
  - le certificat médical de guérison ou de consolidation,
  - les justificatifs des frais de traitement,
  - le constat d'accident ou du PV de gendarmerie si ces agents sont intervenus,
  - une photocopie de la carte nationale d'identité de la victime.
- AXA-CI désigne un expert médical qui détermine, dans un rapport, le taux d'infirmité permanente et le nombre de jour d'incapacité temporaire.
- AXA-CI vous rembourse vos frais de traitement et vous verse une indemnité en fonction des capitaux souscrits et proportionnelle au taux indiqué par l'expert médical.

## 3/ En cas de décès :

- Pièces à fournir à AXA-CI :
  - le certificat de genre de mort,
  - le certificat de décès,
  - l'acte de décès,
  - le constat d'accident ou PV de gendarmerie si ces agents sont intervenus.
  - une photocopie de la carte nationale d'identité de la victime.
- AXA-CI verse le capital décès au(x) bénéficiaire(s) indiqué(s) au contrat, à défaut, aux ayants droits.

# Autres Assurances sauf prévoyance santé

#### 1/ Dans l'immédiat :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'importance des dommages et sauvegarder les biens,
- En cas de vol porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

#### 2/ Par la suite déclarer à AXA-CI:

- L'accident dans un délai maximum de 5 jours,
- Le vol dans un délai de 48 heures,
- 3/ AXA-CI désigne dans l'immédiat un expert incendie ou risques divers

### 4/ Pièces à fournir :

- En cas de vol : l'attestation de déclaration de vol et de dépôt de plainte
- En responsabilité civile : la mise en cause et réclamation du tiers lésé qui doivent vous être adressées par courrier

 Compte tenu de la spécificité de certains types d'assurances, AXA-CI peut vous demander un complément de pièces à fournir en fonction de la nature du sinistre déclaré.

5/ AXA-CI vous indemnise après avoir analysé les conclusions de l'expert contenues dans son rapport.

# <u>Assurances « Transports »</u>

#### 1/ Dans l'immédiat

- Prendre des réserves sur l'état de la marchandise sur les documents de livraison notamment à l'encontre du transporteur ou de tout autre intervenant
- Apporter tous les soins raisonnables à la marchandise et prendre toutes les mesures conservatoires en vue de prévenir ou limiter les dommages et les pertes

#### 2/ Par la suite déclarer à AXA-CI

- Les avaries dès vous en avez connaissance ou au plus tard dans les 5 jours et au plus tard dans les 5 jours en cas d'avarie
- Le vol dans les 48 heures
- 3/ AXA-CI confirme dans l'immédiat l'expert maritime désigné sur le Certificat maritime
  - Vous êtes priés de fournir à l'expert avec diligence les informations et documents dont il aura besoin pour la production de son rapport.

# 4/ Pièces à fournir :

- Pour toutes les réclamations :
  - Original du certificat d'assurance
  - Original des factures d'achat de la marchandise et des frais engagés
  - Original du titre de transport
  - Original attestation de dépôt de plainte en cas de vol
- Tout autre document qu'AXA-CI vous demandera en complément compte tenu de la spécificité du sinistre déclaré

5/ AXA-CI vous indemnise après avoir analysé les conclusions de l'expert maritime.

#### LISTE DES EXPERTS RISQUES DIVERS

CABINET		ADRESSE GEOGRAPHIQUE	TELEPHONE
RISQUES DIVERS	GEZA EXPERTISES	COCODY	22 48 70 71 01 53 53 53
	CBM EXPERTISES	COCODY / 2 PLATEAUX	22 41 84 22 05 06 36 71
	EXPERT REUNIS	PLATEAU	20 21 95 05 20 22 22 84
	SETREX	COCODY/ St JEAN	22 44 28 91 07 61 73 79
	CSA EXPERTISES	COCODY / ANGRE 7ème tranche	22 42 13 14 09 14 64 00
MARITIME	GMS	TREICHVILLE, zone 2, rue des DES SELLERS	21 25 55 01 21 25 55 03
	GECCI	TREICHVILLE	21 25 55 48 07 56 3 02
	METEA	PLATEAU, Avenue CROSSON DUPLESIS	20 32 17 09 20 32 17 10
	CEM CI	TREICHVILLE, Rue des pêches	21 25 27 05 07 43 73 38
	ESA AFRICA CI	PLATEAU, Immeuble IXORA	20 22 59 33 07 58 06 35